

Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies : une réalité, des solutions

par

Nicole Perreault
Animatrice du Réseau des répondantes et répondants TIC
Fédération des cégeps



Date de publication : 17 janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

ÉTAT DE LA QUESTION	3
Le plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies	5
LE PLAGIAT À L' AIDE DES TECHNOLOGIES	5
Le fameux copier – coller.....	6
La réutilisation de travaux existants	6
L'achat de travaux scolaires	7
AUTRES TYPES DE TRICHE À L' AIDE DES TECHNOLOGIES.....	8
Pourquoi des étudiants s'adonnent-ils au plagiat à l'aide des technologies?	8
LA MÉCONNAISSANCE DES NORMES RELIÉES À LA CITATION DES SOURCES	8
SAUVER DU TEMPS.....	8
TOUT LE MONDE LE FAIT, ALORS.....	9
Y' A PAS DE DANGER DE SE FAIRE PRENDRE.....	9
DANS LA PRATIQUE	9
Solutions de prévention	9
AU NIVEAU MINISTÉRIEL ET PANCOLLÉGIAL.....	9
AU NIVEAU DU CÉGEP OU DU COLLÈGE	10
La PIEA	10
Un comité de réflexion sur le plagiat électronique?	10
Le perfectionnement des enseignants	11
AU NIVEAU DU PROGRAMME ET DES COURS	11
Le contrat de non-plagiat.....	11
Travaux de recherche – trucs et astuces	12
Examens – trucs et astuces	13
Solutions de détection	13
TRUCS ET ASTUCES	14
LOGICIELS DÉTECTEURS DE PLAGIAT	14
RÉFÉRENCES UTILES	15

Comment citer ce texte :

PERREault, Nicole. « Le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies une réalité, des solutions », publié dans *Profweb* le 17 janvier 2007. [En ligne] <http://site.profweb.qc.ca/index.php?id=87>

ÉTAT DE LA QUESTION

Disons-le tout de suite : depuis que l'école existe, le plagiat et la tricherie scolaire existent. Mais quand les sources possibles « d'inspiration » se situent en dehors de la bibliothèque du collège, qu'elles sont accessibles en quelques clics de souris et qu'elles se multiplient de façon exponentielle, dépister le plagiat peut devenir un réel casse-tête et nos étudiants le savent... En peu de temps, le Web est devenu la source de documentation principale [http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf] pour 97,6 % des étudiants français alors que seulement 57,2 % d'entre eux vont encore à la bibliothèque.

Les données récentes entourant le plagiat scolaire à l'aide des technologies mettent en lumière l'ampleur d'un phénomène dont il a été peu ou prou question dans le réseau collégial québécois (exception faite d'un avis éclairant mais peu connu de la Commission d'éthique de la science et de la technologie – Jeunesse 2005 - CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] dont il sera question plus loin) et d'un article paru dans le bulletin Clic en 2003 [<http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=1133>], alors que le réseau universitaire tend de plus en plus vers des actions concrètes [http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/tj22h/archive113_200701.shtml]. Et pourtant, les chiffres qui suivent sont assez évocateurs d'une situation qui est présente dans tous les ordres d'enseignement :

- Les résultats d'une enquête visant à connaître les habitudes de documentation des étudiants sur Internet en 2005 [http://www.compilatio.net/files/sixdegres-sphinx_enquete-plagiat_fev06.pdf], indiquent ceci :
 - 75 % des étudiants interrogés rapportent avoir recours au copier – coller sans citer les sources lorsqu'ils rédigent leurs travaux;
 - 91 % des enseignants signalent avoir été confrontés au plagiat;
 - 69,8 % des étudiants estiment qu'un devoir type contient au moins un quart de textes recopiés d'Internet, toujours sans citation des sources.
- Aux États-Unis, une enquête menée par The Center for Academic Integrity (CAI) [http://www.academicintegrity.org/cai_research.asp] auprès de 60 000 étudiants du premier cycle universitaire en juin 2005 révèle ceci :
 - 70 % des étudiants ont recours à un type ou un autre de triche à l'aide des technologies et le pourcentage est le même chez les collégiens (high school);
 - 50 % des étudiants admettent avoir commis du plagiat électronique important à une ou plusieurs reprises dans le cadre de leurs travaux écrits;
 - en l'absence de consignes claires sur les normes afférentes à la citation des sources électroniques, 77 % des étudiants ne croient pas qu'utiliser le copier – coller sans citer les sources soit un geste sérieux et répréhensible...;
 - 95 % des plagiaires signalent qu'ils ne se sont pas fait prendre.

- Au Canada :
 - de son côté, une étude menée en 2006 auprès d'étudiants du postsecondaire (collégial, universitaire) [http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/tj22h/archive113_200701.shtml] dévoile, quant à elle, ceci :
 - 53 % des étudiants du premier cycle universitaire ont eu recours à un type ou un autre de plagiat électronique dans leurs travaux écrits;
 - 73 % des étudiants de l'étude ont plagié lorsqu'ils étaient au secondaire;
 - selon un des étudiants ayant participé à l'étude, 80 % des étudiants qui s'adonnent au plagiat à l'aide des technologies ne se font pas prendre;
 - le type le plus fréquent de plagiat à l'aide des technologies consiste à effectuer du copier – coller sans citation des sources;
 - 200 cas de plagiat sont enregistrés par l'Université de Toronto à chaque année [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/chiffres.html>];
 - en 2002, l'Université d'Ottawa a sanctionné 100 étudiants reconnus coupables de plagiat [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/chiffres.html>]. Les sanctions sont allées jusqu'à l'expulsion de l'université;
 - dans le cadre d'une étude réalisée à l'Université de Montréal en 2006 [<http://www.profetic.org/Que-pensent-nos-etudiants-de-l>] auprès de 10 214 étudiants, bon nombre d'entre eux ont manifesté leur mécontentement face à la facilité avec laquelle il est possible d'accéder aux travaux réalisés par leurs pairs des sessions antérieures; selon eux, cette situation ouvre nettement la voie au plagiat.

Toutes les disciplines sont concernées par le plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies, des mathématiques à l'histoire, de la gestion à la philosophie, et cette problématique est appelée à aller en croissant avec la multiplication des classes branchées et des cours offerts à distance.

Dans le réseau collégial québécois, des intervenants impliqués dans les programmes faisant appel au portable chez les étudiants ont déjà été confrontés au plagiat [communication personnelle]. De leur côté, dans le cadre d'un sondage effectué en décembre 2006 auprès des répondantes et répondants TIC du réseau collégial [www.reptic.qc.ca], 90 % d'entre eux ont rapporté que des enseignants de leur collège leur avaient fait part de leurs préoccupations à propos du plagiat à l'aide des technologies par leurs étudiants. Plus de la moitié des répondants signalent qu'on leur a déjà soumis des cas réels de plagiat. Soixante-dix-sept pour cent (77 %) des répondants ont déjà proposé à leurs enseignants des solutions, des astuces, de façon formelle ou informelle, mais seulement 30 % d'entre eux se sentent vraiment outillés face à cette problématique.

Le plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies par les étudiants constituent donc un sujet de préoccupation bien réel dans le réseau collégial québécois. C'est un dossier complexe qui interpelle une réflexion et des actions tant en ce qui a trait à la prévention, à la détection, aux conséquences en matière d'apprentissage, aux modes d'évaluation actuellement utilisés qu'aux valeurs éthiques qui sont mises en jeu.

Loin d'apporter une solution totale aux questionnements qu'il fait surgir, ce dossier tente néanmoins d'apporter un éclairage qui, nous l'espérons, permettra aux enseignants et autres intervenants du collégial d'être sensibilisés à cette problématique et de proposer des pistes de recherche et de solution.

La présente section décrit en quoi consiste la triche à l'aide des technologies et quelles sont les formes qu'elle peut prendre; un accent particulier est mis sur le plagiat. Elle tente également de cerner les motifs qui incitent des étudiants à adopter ces comportements. La section **DANS LA PRATIQUE** propose solutions qui peuvent contribuer à prévenir et à détecter le plagiat et autres triches à l'aide des technologies chez nos étudiants. Finalement, on trouvera dans la section **REFERENCES UTILES** des liens vers des documents électroniques et des sites Web ayant un lien direct avec la problématique.

En tant qu'enseignant ou autre intervenant du collégial, si vous considérez que ce dossier mérite qu'on s'attarde davantage à la situation du plagiat et de la triche à l'aide des technologies chez les étudiants, par le biais entre autres d'un espace de discussion et de documentation dans *Profweb* [www.profweb.qc.ca], vous êtes invité à en signaler votre intérêt dans la section **COMMENTAIRES**.

Voyons tout d'abord en quoi consiste la tricherie scolaire à l'aide des technologies, quelles sont les formes qu'elle peut prendre et quels motifs incitent les étudiants à y avoir recours.

LE PLAGIAT ET AUTRES TYPES DE TRICHE À L'AIDE DES TECHNOLOGIES

Dans la très grande majorité des disciplines scolaires, les étudiants sont appelés à réaliser des travaux de recherche ou à faire des examens, que ce soit dans une classe traditionnelle, un laboratoire informatique ou à la maison.

Dans l'accomplissement de ces tâches, des étudiants peuvent être tentés d'avoir recours à certains types de triche à l'aide des technologies, le plus fréquent, le plus connu et le plus complexe étant le plagiat électronique. C'est de ce type de tricherie dont il est d'abord question dans cette section. Il existe également d'autres types de triche à l'aide des technologies que nous abordons un peu plus loin.

LE PLAGIAT À L'AIDE DES TECHNOLOGIES

Lorsqu'un étudiant rédige un travail de recherche, on lui demande la plupart du temps d'indiquer les sources qu'il a utilisées en respectant les normes liées à leur citation. Cependant, comme le souligne la CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf], *cette façon de faire repose sur l'honnêteté intellectuelle de l'étudiant et elle ne constitue pas nécessairement un rempart total contre le plagiat ou à toute autre forme de malhonnêteté intellectuelle.*

Mais qu'entend-on au juste par plagiat?

La CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] définit le plagiat par *le fait de copier en tout ou en partie le contenu d'une autre production dans sa propre production sans en citer la source*. Si l'autre production provient d'une source électronique, quelle qu'elle soit, on parlera de plagiat électronique ou de *plagiat à l'aide des technologies*. Dans un contexte scolaire, le copier – coller, le téléchargement et l'achat de travaux provenant de l'extérieur sont des formes de plagiat à l'aide des technologies, et ce, quel que soit le type d'autorisation d'utilisation (par exemple, le copyleft) [<http://dictionnaire.phpmyvisites.net/definition-Copyleft-8397.htm>] que l'auteur original a accordée à sa production. Voyons maintenant les formes que peut prendre le plagiat à l'aide des technologies.

Le fameux copier – coller

Une des caractéristiques du plagiat électronique, c'est l'aisance avec laquelle il peut s'effectuer. Le cas de figure classique, c'est le fameux copier – coller tellement simple et rapide à réaliser. Il peut s'agir¹ :

- de recopier textuellement une phrase, un paragraphe ou une page entière provenant d'une source électronique (ex. : page Web, blogue, forum, courriel, fichier Word, fichier PowerPoint, cédérom, etc.) sans placer le texte entre guillemets et sans en mentionner la source;
- d'insérer des images, des graphiques, des données (ex. : fichier Excel, base de données en ligne) sans en indiquer la source;
- de traduire partiellement ou totalement un texte, et de coller la traduction sans en mentionner la provenance.

La réutilisation de travaux existants

Une autre forme que peut prendre le plagiat à l'aide des technologies consiste, pour l'étudiant, à réutiliser des productions électroniques provenant de l'extérieur ou de travaux qu'ils a rédigés antérieurement. En voici quelques exemples :

- télécharger des productions accessibles sur le Web :
 - bien malgré eux, des sites Web donnent accès à une foule de productions qui peuvent être téléchargées au complet et utilisées comme travail scolaire. Ainsi, des sections de sites comme Thèses électroniques [<http://theses.univ-lyon2.fr/>] de l'Université de Lyon 2, Wikipedia [<http://www.wikipedia.org/>] et l'encyclopédie de l'Agora [<http://agora.qc.ca/>] peuvent faire l'objet de téléchargement et être utilisées comme travail scolaire;
 - par ailleurs, des sites Web de triche offrent le téléchargement gratuit de travaux scolaires. Un site au nom évocateur, School Sucks [<http://www.schoolsucks.com/>], met ainsi en ligne environ 50 000 travaux scolaires;
- copier le travail ou le rapport de laboratoire d'un autre étudiant, avec son accord, et le présenter comme le sien;
- réutiliser un travail qu'on a produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.

¹ Sources d'informations pour cette partie du dossier :

- Exemples de situation de plagiat. *In* Le plagiat. Dossier produit par Infosphère. <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html> [en ligne]. Page consultée le 29 novembre 2006.
- Tremblay, L. Plagiat sur le Web – exemples. In Site Web du Réseau des répondantes et répondants TIC – section Pratiques mobilisatrices (24 avril 2006) <http://www.reptic.qc.ca> [en ligne].
- Commission de l'éthique de la science et de la technologie – avis de la CEST-Jeunesse 2005. *Le plagiat électronique dans les travaux scolaires* – une pratique qui soulève des questions éthiques. Avis adopté le 14 juin 2005. http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf [en ligne].

L'achat de travaux scolaires

L'achat de travaux scolaires en ligne est un phénomène qui se répand à la vitesse grand V. Ceux-ci peuvent être tout faits ou être rédigés sur commande.

Ainsi, depuis quelques années, des sites Web francophones et anglophones offrent la possibilité **d'acheter des travaux scolaires déjà réalisés en entier**, parmi une multitude de disciplines scolaires, et ce, pour une dizaine de dollars par travail.

Le site francophone Oboulo.com [<http://www.oboulo.com>] est un de ces sites : il offre à ses « clients » des milliers de travaux allant des « gênes de la vision » à « la situation économique en Chine », en passant par le « suicide chez les personnes âgées ». Les étudiants peuvent choisir la longueur du travail désiré (moins de 10 pages, plus de 10 pages, de 20 pages, etc.) et son format (Word, pdf, PowerPoint, etc.). Zetud.net [www.zetud.net] et le site anglophone CheatHouse.com [<http://www.cheathouse.com>] offrent un service semblable à celui d'Oboulo.com [<http://www.oboulo.com>].



D'autres sites proposent de **rédiger le travail de l'étudiant à sa place** et ce dernier peut *commander un travail entièrement personnalisé* : le niveau de langage peut être adapté, on peut inclure volontairement des fautes ou des erreurs de façon à ne pas éveiller les soupçons des correcteurs, etc. Un supplément peut être exigé si le travail doit être livré dans les 48 heures suivant la demande. Finis les devoirs [<http://finislesdevoirs.free.fr/>] est un exemple de ce type de commerce. Label oblige, le site spécifie que, pour assurer un résultat de qualité, les travaux sont réalisés par des étudiants d'un niveau supérieur à celui du « client »...



Pour un aperçu des divers sites francophones et anglophones qui offrent le téléchargement de notes de cours et de travaux d'étudiants, l'achat ou la rédaction de travaux, vous pouvez consulter l'article de Thot intitulé Étudier, rédiger, plagier, tricher, empêcher la triche ou ne pas tricher – des ressources [<http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=12274>].

AUTRES TYPES DE TRICHE À L'AIDE DES TECHNOLOGIES

Par ailleurs, si l'étudiant utilise son cellulaire lors d'un examen pour obtenir des réponses, s'il se connecte avec le nom d'utilisateur et le mot de passe d'un collègue et utilise des informations provenant du compte, nous avons affaire à d'autres types de tricherie à l'aide des technologies. Ceux-ci s'observent généralement dans un contexte d'évaluation (examen). Voyons comment ils peuvent se manifester :

- durant un examen à l'ordinateur, l'étudiant échange des réponses en clavardant sur MSN : même si plusieurs cégeps et collèges bloquent le téléchargement sur les ordinateurs, les étudiants peuvent avoir accès à MSN avec un simple branchement Internet;
- lors d'un examen où l'étudiant utilise un portable, ce dernier trouve des informations sur Internet et il les place dans ses réponses;
- lors d'un examen, l'étudiant envoie un message texte avec son cellulaire à une personne située en dehors de la salle et reçoit sa réponse par la suite;
- l'étudiant se connecte avec le même nom d'utilisateur et le même mot de passe qu'un autre étudiant pour subtiliser des informations ou des travaux.

POURQUOI DES ÉTUDIANTS S'ADONNENT-ILS AU PLAGIAT À L'AIDE DES TECHNOLOGIES?

LA MÉCONNAISSANCE DES NORMES RELIÉES À LA CITATION DES SOURCES

Dès le primaire, les élèves réalisent des travaux de recherche dans Internet. Très souvent, sans en envisager les conséquences, des enseignants peuvent encourager le copier – coller d'images et de textes que les jeunes ont glanés dans la toile. En effet, les sources provenant du Web sont souvent perçues par plusieurs comme des textes publics, et donc non soumis à la même protection que peuvent l'être des textes publiés au format papier. Cette situation peut perdurer au secondaire et au collégial où l'étudiant peut croire que le copier – coller à partir du Web sans identifier la source est quelque chose de normal.

Le partage de fichiers d'ordinateur à ordinateur (poste à poste) via Internet permet d'obtenir rapidement et gratuitement, fichiers musicaux, vidéos, images, logiciels, etc., sans nécessairement en détenir ou en payer les droits. Ce phénomène mondial, amorcé depuis 1999 et très présent chez les jeunes, s'est transformé en véritable culture de partage tenant peu compte des barrières légales existantes. N'y aurait-il pas là un incitatif de plus à obtenir rapidement ce que l'on veut sans en payer le prix réel?

Certains étudiants plagient donc sans véritablement le savoir, souvent par manque de sensibilisation à l'importance de la reconnaissance des normes associées à la citation des sources.

SAUVER DU TEMPS...

Les témoignages d'étudiants recueillis par Michelle Bergadaà dans un site collaboratif consacré au plagiat électronique [<http://responsable.unige.ch/index.php>] indiquent que, pour certains, le plagiat permet tout simplement de... gagner du temps... Comme le relate un d'entre eux, « nous sommes obligés de frauder un jour ou l'autre afin de respecter le temps dont on dispose ». Plagier, « c'est un peu comme si on avait un collaborateur que l'on ne paie pas, qui est efficace et en plus qui est rapide ! » et puis, « tout est sous la main, alors pourquoi se fatiguer? ».

TOUT LE MONDE LE FAIT, ALORS...

Bon nombre d'étudiants se fient tous simplement au comportement de leurs pairs. S'il leur semble que ceux-ci plagient, ils vont en faire autant. Dans son témoignage, un étudiant rapportait que plagier lui permettait d'avoir de bonnes notes et que ça ne le dérangeait pas car, « en fin de compte, tout le monde le fait ».

Bergadaà [<http://responsable.unige.ch/index.php>] et CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] se demandent également si le comportement de certains enseignants en matière de citation des sources (ou de non-citation devrait-on dire) est exemplaire. Selon eux, ce qui est observé chez des étudiants pourrait traduire en partie ce que ces derniers observent autour d'eux.

Y'A PAS DE DANGER DE SE FAIRE PRENDRE...

Bon nombre d'étudiants plagiaires révèlent que, si les chances de se faire prendre étaient réelles, ils ne tricheraient plus. Ce qui les retiendrait, ce serait la possibilité d'une sanction et « plus forte elle serait, moins on se froterait au plagiat ». D'ailleurs, est-ce paradoxal, en ce qui a trait aux sanctions potentielles, ils sont extrêmement sévères... Dans son témoignage, un étudiant indique que la seule solution qu'il entrevoit pour contrer la triche, ce serait... des sanctions monumentales, « essayer de leur faire super peur avec des sanctions de fou ».

DANS LA PRATIQUE

Cette section propose des pistes de solutions qui pourraient nous aider à composer avec la problématique du plagiat et de triche à l'aide de technologies par les étudiants. Elle se divise en deux grandes sections : les solutions de prévention et les solutions de détection.

SOLUTIONS DE PRÉVENTION

Les travaux de Bergadaà [<http://responsable.unige.ch/index.php>] et de la CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] sont unanimes : avant de parler de détection du plagiat, de triche et de sanctions potentielles, un travail significatif de prévention doit être réalisé, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Ce travail devrait s'effectuer, tant auprès des enseignants que des étudiants et tant aux paliers ministériel, institutionnel qu'à l'intérieur des cours. Voyons ce qu'il en est.

AU NIVEAU MINISTÉRIEL ET PANCOLLÉGIAL

La prise de conscience du plagiat à l'aide des technologies et de ses conséquences est récente. Or, comme on l'a vu précédemment, son recours provient entre autres de la méconnaissance des étudiants des règles entourant la citation des sources qu'ils puisent dans Internet, et ce, dès leur arrivée à l'école primaire. C'est la raison pour laquelle, dans son avis sur le plagiat électronique publié en 2005, la CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] recommandait au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (à l'époque, le ministre de l'Éducation du Québec) de *sensibiliser les jeunes à la nature et aux conséquences du plagiat électronique, et ce, dès le primaire, mais aussi à tous les ordres d'enseignement, en adaptant le contenu de la sensibilisation à l'âge et au niveau de formation des élèves et des étudiants.*

Dans le réseau universitaire, diverses initiatives ont été prises pour effectuer ce travail de sensibilisation : par exemple, l'UQAM a développé à l'intention des enseignants et des étudiants un site consacré au plagiat [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/>], à ses conséquences et aux moyens de l'éviter. Un quiz permet de tester ses connaissances sur le sujet. De son côté, l'Université Laval a développé un site qui donne des précisions relatives à la citation des sources électroniques [<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html>] et la faculté des sciences de l'administration a mis sur pied un site qui propose des moyens de prévenir le plagiat. [<http://www5.fsa.ulaval.ca/sgc/formation/programmescourts/plagiatprogcourts>]. Il en est de même pour l'Université de Montréal dans son site Intégrité, fraude et plagiat – prévention [<http://www.integrite.umontreal.ca/prevention.html>]. Toutes les universités se sont dotées d'un code d'éthique consacré au plagiat électronique.

Toujours selon la CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf], il importe de se doter d'une définition du plagiat électronique puis d'identifier des sanctions et une réglementation adaptées au niveau de formation. Dans le réseau collégial, le site *Profweb* [www.profweb.qc.ca] pourrait offrir de l'information sur la nature et la gravité du plagiat et autres triches à l'aide des technologies, de même qu'un code d'éthique relatif à l'utilisation et la citation des sources électroniques propre à cet ordre d'enseignement. À cette fin, il propose tout d'abord la création d'un espace de discussion et de documentation sur la problématique du plagiat et autres formes de triche électronique. Si vous êtes intéressés par la création de cet espace, merci de placer un message dans la section **COMMENTAIRES** de ce dossier.

De son côté, le Réseau des répondantes et répondants TIC a développé récemment un profil de sortie TIC et informationnel pour l'ensemble des élèves du collégial [http://www.reptiq.qc.ca/fileadmin/dossiers/profil_tic/profil_tic_info_eleves_2006-11.doc]. Ce profil comporte des habiletés liées à la citation des sources électroniques. Au cours des prochains mois, le Réseau compte offrir aux étudiants (mais aussi aux enseignants) un site Web dynamique consacré aux règles éthiques liées à l'utilisation des sources électroniques et aux moyens d'éviter le plagiat lors de la rédaction de travaux de recherche.

AU NIVEAU DU CÉGEP OU DU COLLÈGE

La PIEA

Tous les cégeps et collèges du Québec ont adopté une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) dont un article porte sur le plagiat. De plus en plus, ces derniers incluent une spécification sur le plagiat électronique, ce qu'il est, et les sanctions que son recours pourrait entraîner. L'accès à cette information rejoint l'avis de la CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf] qui signale que *la diminution de l'incidence de plagiat électronique ne peut se faire sans la mise en place de règles et de sanctions claires, adaptées et rigoureuses*.

Un comité de réflexion sur le plagiat électronique?

Le sondage réalisé auprès des répondantes et répondants TIC du collégial en décembre 2006 signale que quelques collèges ont récemment mis sur pied un comité travail qui se penche sur la problématique du plagiat à l'aide des technologies. De façon générale, ces comités regroupent des enseignants, des étudiants, des cadres et des professionnels et leur mandat consiste à identifier des stratégies de sensibilisation et d'intervention relatives au plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies. On peut assumer que les résultats des travaux pourront contribuer à alimenter la PIEA de leur collège.

Le perfectionnement des enseignants

Comme beaucoup de vos collègues, il se peut que vous vous sentiez moins à l'aise avec Internet que vos étudiants. Il est donc possible que vous vous sentiez un peu démunis face à la problématique du plagiat électronique et des moyens de le prévenir et de le détecter. L'APOP offre une activité de perfectionnement intitulée L'ère du numérique et le plagiat : comment traiter la question et développer des attitudes éthiques chez les étudiantes et les étudiants

[[http://site.profweb.qc.ca/index.php?id=61&L=0&tx_profwebperfectionnement_pi1\[uid\]=213](http://site.profweb.qc.ca/index.php?id=61&L=0&tx_profwebperfectionnement_pi1[uid]=213)]. À cette activité, pourrait s'en ajouter une qui porterait sur les différents comportements plagiaires et de triche des étudiants à l'aide technologies et sur les moyens de les prévenir ou de les détecter. Une activité sur le phénomène du plagiat à l'aide des technologies sera offerte par la rédactrice de ce dossier au colloque de l'AQPC de juin 2007.

Si vous désirez que votre collège offre des activités portant sur la problématique du plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies, parlez-en à votre répondante ou votre répondant TIC

[<http://www.reptic.qc.ca/index.php?id=4>] !

AU NIVEAU DU PROGRAMME ET DES COURS

Le contrat de non-plagiat

De plus en plus d'enseignants ont décidé de faire signer un *contrat de non-plagiat* à leurs étudiants au début de l'année scolaire. Le document définit le plagiat (il précise entre autres que le copier – coller à partir d'un site Web sans citer la source est du plagiat) et il donne accès à l'information sur la façon de citer correctement ses sources. Le document explique que le non-plagiat n'est pas uniquement une question de droit d'auteur, mais plutôt une question d'honnêteté intellectuelle. Il explique également comment le plagiat peut nuire aux apprentissages en empêchant le développement des habiletés de recherche et de rédaction. Le contrat peut mettre en évidence les conséquences et sanctions possibles liées à son recours. Cette information permet de s'assurer que tous les étudiants ont la même conception du plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies et le simple fait d'avoir signé un contrat peut décourager certains d'entre eux qui sont tentés par ces activités.

Travaux de recherche – trucs et astuces²

- **Annoncez votre curiosité** : le fait de savoir que vous poserez des questions sur les travaux soumis peut s'avérer un puissant moyen de dissuasion pour les étudiants devant la perspective d'avoir à discuter de leur démarche, de leurs sources d'informations et de leurs conclusions.
- **Créez le doute quant à vos compétences technologiques** : dites à vos étudiants la facilité avec laquelle vous pouvez retrouver des textes qui auraient été copiés sur Internet (sans donner trop de détail...).
- **Faites un suivi du travail en tenant compte des étapes intermédiaires** : s'il s'agit d'un travail de longue haleine, une des solutions qui revient régulièrement consiste à tenir compte (et à évaluer) chacune de ses étapes. La division du travail en étapes permet non seulement d'intervenir au besoin pour corriger le tir en cours de route, mais également de s'assurer que la démarche exigée par le travail est respectée. Cette façon de faire met davantage l'accent sur l'apprentissage (la démarche intellectuelle) que sur le résultat escompté (la note) et la tâche ainsi fragmentée augmentera d'autant le travail du plagiaire qui voudrait s'en tirer avec un travail déjà complété à l'avance.
- **Assurez-vous qu'une partie du travail consiste à rédiger son propre texte** : demander de faire référence à des exemples personnels rend le travail du plagiaire plus difficile.
- **Proposez des sujets de recherche pointus et empiriques** : en proposant des sujets de recherche formulés d'une manière spécifique, avec des objectifs précis, il est plus difficile de trouver des textes sur le Web, particulièrement si le projet de recherche est empirique. Établissez des objectifs précis : observations personnelles, comparaisons des résultats et opinions personnelles.
- **Variez vos sujets de recherche et de laboratoire** : si cela fait plusieurs années que vous faites réaliser les mêmes travaux (par exemple, une production écrite sur Victor Hugo) ou le même laboratoire, il y a de bonnes chances qu'il en existe maintenant quelques bons exemplaires accessibles un peu partout. Une rotation des sujets de recherche et de laboratoire rend la vie plus difficile aux plagiaires qui auront de la difficulté à dénicher du matériel approprié.
- **Fournissez un guide d'entrevue** : si vous demandez à vos étudiants d'interviewer des gens, faites-leur utiliser un guide d'entrevue et demandez-leur d'indiquer sur une feuille les noms et coordonnées des personnes rencontrées.

² Sources d'informations pour cette section, celle portant sur les examens – trucs et astuces et celle portant sur les solutions de détection :

- Bergadaà, M. Internet : fraude et déontologie selon les enseignants universitaires. <http://responsable.unige.ch/index.php> [en ligne]. Site consulté le 29 novembre 2006.
- Réseau Éducation-Médias. Comment décourager le plagiat. http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/projets_speciaux/toile_ressources/decourager_plagiat.cfm [en ligne]. Page consultée le 28 décembre 2006.
- Faculté des Sciences de l'administration de l'Université Laval. Trucs et stratégies à l'intention de l'enseignant pour la prévention du plagiat. <http://www5.fsa.ulaval.ca/sgc/formation/mbalaval/plagiatmbalaval/cache/offonce/pid/259;jsessionid=D0B5189D37AF6A68F0B8337FBB041F73>. [en ligne]. Site consulté le 1^{er} janvier 2007.
- Le plagiat, comment le prévenir. In Université de Sherbrooke, Le Trait d'Union. http://www.usherbrooke.ca/ssf/tu/vol_5/no_2/plagiat.html. [en ligne]. Page consultée le 27 décembre 2006.
- Thot/Cursus. Comment limiter la tricherie dans les examens en ligne – Par l'Université de l'Illinois. <http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=16767>. [en ligne]. Page consultée le 10 novembre 2006.
- Saut quantique. Dossier Tricherie sur Internet. <http://www.apsq.org/sautquantique/doss/d-tricherie.html>. [en ligne]. Page consultée le 4 janvier 2007.

- **Exigez une bibliographie complète avec une fiche pour chaque citation** : demandez aux étudiants de préparer une bibliographie et une liste des ressources utilisées consultées et demandez-leur une copie de tous les textes utilisés dans leur rédaction avec surlignement des passages où des idées et citations ont été empruntées.
- **Faites signer un contrat d'intégrité** : à la fin du travail, demandez-leur de placer une phrase du type « J'atteste que ce travail est personnel, cite systématiquement toute source utilisée entre guillemets et ne comporte pas de plagiat ». Ce contrat s'apparente au contrat de non-plagiat dont il a été question plus haut, mais il est spécifique au travail qui a été remis.
- **Faites partager les résultats du travail de recherche oralement en classe** : un étudiant qui a rédigé lui-même son travail connaîtra mieux son sujet que celui qui a fait du copier – coller.

Examens – trucs et astuces

- **Variez vos questions d'examen** : tout comme pour les travaux de recherche, si vous donnez les mêmes examens depuis quelques années, il y a de bonnes chances que vos étudiants en possèdent des copies.
- **Augmentez le nombre d'évaluations en classe et diminuez le nombre de tests maison** : des petits tests plus fréquents, qu'ils soient sommatifs ou formatifs, exigent de l'étudiant d'être constamment à jour dans sa matière.
- **Donnez des questions différentes à différents étudiants** : les logiciels Netquiz Pro [<http://www.ccdmd.qc.ca/ri/cgi-bin/fiche.pl?id=92>] et ExamStudio [<http://www.deccllic.qc.ca/?212F5170-B299-45D4-B71F-CD4E1C678A1F>] permettent de produire des examens où l'ordre et le choix des questions peuvent varier.
- **Limitez le temps où l'examen en ligne est accessible** : déterminez une durée limite pour le test. Dans DECclic, le logiciel ExamStudio [<http://www.deccllic.qc.ca/?212F5170-B299-45D4-B71F-CD4E1C678A1F>] offre cette option.
- **Si l'examen a lieu dans un laboratoire informatique ou une classe branchée** :
 - sensibilisez les étudiants à l'importance de protéger leur nom d'utilisateur et leur mot de passe lorsqu'ils quittent le laboratoire informatique ou la classe branchée;
 - assurez-vous que les écrans des ordinateurs sont faciles à surveiller : si l'examen a lieu dans un laboratoire informatique, essayez de voir avec votre collègue comment disposer les ordinateurs d'une façon qui rende difficile la consultation de l'ordinateur du voisin et de la voisine (par exemple, en fer à cheval);
 - assurez-vous que le réseau sans fil n'est pas accessible;
 - utilisez un système d'identification et de mots de passe;
 - interdisez l'utilisation du cellulaire;
 - surveillez le recours à la clef USB : vous connaissez peut-être ces petits bidules gros comme un doigt qui permettent de stocker beaucoup d'information. Comme le signalait une répondante TIC, c'est vite inséré et retiré !

SOLUTIONS DE DÉTECTION

Vous avez reçu un travail de recherche fort bien écrit, peut-être trop bien écrit... et vous avez des doutes quant à son auteur... Cette section propose tout d'abord des astuces simples mais efficaces qui pourront vous aider à valider ou à inférer vos doutes. Par la suite, il sera question d'une solution à laquelle font maintenant appel plusieurs universités européennes, américaines et canadiennes, les logiciels détecteurs de plagiat.

TRUCS ET ASTUCES

- **Comparez les écarts de style** : comparer le style d'écriture du travail avec d'autres écrits (examens, courriers électroniques, exercices) déjà produits par l'étudiant peut être utile. On est en droit de s'attendre à ce que le style soit plus soigné pour un travail long, qui a pu être révisé, que pour un écrit spontané, mais un écart trop marqué reste louche.
- **Impression de copier - coller** : l'absence d'enchaînements logiques d'un paragraphe à l'autre de même qu'un style d'écriture changeant dans le cadre d'un même texte peuvent être le résultat d'un exercice de copier - coller où se chevauchent des écrits d'auteurs différents.
- **Bibliographie trop... originale** : le travail comporte une foule de références spécialisées très pertinentes, mais non disponibles à la bibliothèque? Il vaudrait la peine de vous informer de la provenance de l'information...
- **Mise en page disparate** : par défaut, la mise en page d'un texte rédigé de A à Z dans un traitement de texte est homogène. La présence de blocs de texte présentant différentes polices de caractères, des espacements variés ou des marges non uniformes sont des indices pouvant révéler une opération de copier - coller à partir de plusieurs textes puisés sur Internet présentant des mises en pages différentes.
- **Non-cohérence des références aux graphiques et tableaux** : un texte qui renvoie à un tableau qui n'apparaît pas dans le travail, des figures dont la numérotation n'est pas continue, sont autant de traces qui peuvent avoir été laissées lorsqu'un texte n'a pas été repris intégralement.
- **Plusieurs sites Internet inactifs dans la bibliographie** : il est fréquent que des sites cessent d'être publiés ou changent d'adresse, mais un taux anormalement élevé d'adresses de sites invalides dans une bibliographie qui devrait pourtant être à jour peut être le signe d'un texte rédigé il y a déjà longtemps.
- **Soumettez des passages du travail dans un moteur de recherche comme Google** [www.google.com] : même si vous n'utilisez pas un ordinateur régulièrement, apprendre à se servir d'un moteur de recherche pour vérifier la présence d'une fraude prend moins de deux minutes. Il serait donc dommage de s'en priver. Pour n'obtenir que les pages comprenant les mots choisis dans le même ordre que dans le travail examiné, placez le passage entre guillemets. Rappelez-vous toutefois que vous ne trouverez pas tous les plagiats de cette façon car cette solution comporte des failles importantes : les moteurs de recherche ne donnent pas accès au contenu des sites qui vendent des travaux scolaires, ni aux pages protégées par mot de passe. En outre, il suffit par exemple de remplacer un simple espace par un double espace entre deux mots pour que le moteur de recherche ne reconnaisse pas la citation.

LOGICIELS DÉTECTEURS DE PLAGIAT

Depuis quelques années, un nombre grandissant d'établissements scolaires, particulièrement les universités, font maintenant appel à des logiciels détecteurs de plagiat. Ces logiciels permettent de comparer les travaux à ceux qui sont contenus dans la base de données de l'entreprise qui fournit le service.

Même si elle soulève des questions éthiques (voir à ce sujet l'avis de CEST-Jeunesse [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf]), cette solution est en train de devenir un outil très populaire dans la lutte contre le plagiat. Concrètement, il s'agit pour les enseignants de comparer les travaux qu'ils reçoivent à ceux contenus dans une banque de données. De façon générale, les logiciels détecteurs de plagiat effectuent ceci :

- comparaison du travail :
 - avec ce qui se trouve sur Internet;
 - avec d'autres travaux étudiants en format électronique accumulés sur le serveur de l'entreprise qui fournit le service;
 - avec le contenu de revues et autres publications en ligne : celles-ci ne sont généralement pas indexées dans Google car elles sont disponibles seulement sur abonnement et leur accès est donc contrôlé;
- soumission d'un rapport intégrant un graphique de « taux d'originalité » pour chaque travail soumis et un rapport synthèse pour le groupe. Les emprunts sont soulignés et les sources sont indiquées.

Parmi les entreprises qui offrent des services de détection du plagiat électronique, une des plus réputées est Turnitin [<http://turnitin.com/>]. Pour bénéficier de ce service, il faut payer le coût annuel de la licence (800 \$ US) et des frais de 1,50 \$ par étudiant. Dans une vidéo diffusée sur Fox News et accessible sur le Web, on peut prendre connaissance du témoignage d'un enseignant [http://www.turnitin.com/static/resource_files/foxNews.wmv] (en anglais) qui décrit, par le biais d'un exemple concret, comment fonctionne le logiciel de Turnitin.

Beaucoup d'autres entreprises offrent un service de détection du plagiat comme Turnitin et il peut s'avérer difficile de sélectionner le logiciel qui convient le mieux à son cégep ou son collège. Le site Thot [<http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=12274>] en présente quelques-uns, en anglais et en français, et le site de Bergadaà propose une liste de 10 questions à se poser pour bien choisir son logiciel anti-plagiat [<http://responsable.unige.ch/index.php?main=b-25-1>] (par exemple, simplicité d'utilisation, fonctionnement du logiciel, délai d'analyse, etc.).

Des suites à donner à ce dossier?

Comme on l'a vu, le plagiat et autres types de triche à l'aide des technologies est un dossier très actuel qui peut susciter des préoccupations bien légitimes. Heureusement, comme on l'a vu également, il existe diverses façons de composer avec ce phénomène : une de ces façons consiste à sensibiliser davantage nos étudiants à l'honnêteté intellectuelle et aux conséquences du plagiat. Ce dossier propose également des stratégies visant à prévenir le plagiat et autres types de triche scolaire à l'aide des technologies, tant aux niveaux ministériel, du cégep ou du collège, que du cours ou du programme.

Encore une fois, si vous considérez que ce dossier mérite qu'on s'attarde davantage à la situation du plagiat et de la triche à l'aide des technologies chez les étudiants, par le biais entre autres d'un espace de discussion et de documentation dans *Profweb* [www.profweb.qc.ca], vous êtes invités à en signaler votre intérêt dans la section **COMMENTAIRES**.

RÉFÉRENCES UTILES

Internet : Fraude et déontologie selon les acteurs universitaires [<http://responsable.unige.ch/index.php>] : ce site Web collaboratif, conçu par Michelle Bergadaà, enseignante à l'Université de Genève, rassemble une foule de témoignages d'enseignants et d'étudiants sur le recours au plagiat électronique. Il propose un diaporama à utiliser lors d'activités entourant le plagiat électronique, des pistes de solutions pour prévenir le plagiat, des outils de repérage du plagiat; il fournit également une liste des critères permettant de choisir un logiciel détecteur de plagiat et des sites pouvant favoriser le plagiat. Un site complet et extrêmement enrichissant.

Le_pl@giat_électronique_dans_les_travaux_scolaires – une pratique qui soulève des questions éthiques [http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ftp/avis_plagiat.pdf]. Commission de l'éthique de la science et de la Technologie – Avis de la CEST-Jeunesse 2005 : cet avis, peu ou prou connu, a été conçu avec la participation d'enseignants et d'étudiants du réseau collégial. Il donne une définition du plagiat électronique, il présente des pistes de solutions et des valeurs à promouvoir, de même qu'il propose des enjeux (et des réserves) sur l'utilisation des logiciels détecteurs de plagiat.

Le plagiat universitaire [http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/tj22h/archive113_200701.shtml]. Reportage diffusé au Téléjournal de Radio-Canada le 8 janvier 2007. Le reportage présente les résultats d'une enquête publiée dans le *Canadian Journal for Higher Education* en septembre 2006. Les résultats indiquent qu'un étudiant sur deux du premier cycle universitaire rapporte qu'il a déjà eu recours au plagiat à l'aide des technologies lors de la rédaction d'un travail écrit. Le reportage présente d'autres formes de plagiat à l'aide des technologies (achats de travaux en ligne) et il propose quelques solutions de prévention et de détection. Veuillez noter que le reportage est conservé sur le site Web de Radio-Canada pour une période de deux mois après la date de sa diffusion.

Résultats d'une recherche sur le site Thot avec le mot clef « plagiat » [<http://thot.cursus.edu/archive.asp?query=plagiat&s=1&type=phrase&champs=titre,+accroche,+texte&nb=20&depuis=0>]. Les résultats de cette recherche effectuée fournissent une foule d'informations sur le plagiat électronique : cours, références, pistes de solution, etc.

Qu'est-ce que le plagiat et comment l'éviter? [<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/>] Ce site a été conçu par le Service des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il comporte un minicours en ligne qui fournit beaucoup d'information sur les sujets suivants : ce qu'est le plagiat électronique (exemples, conséquences, comment l'éviter); comment citer correctement ses sources (citations, paraphrases). On y retrouve également des conseils et un quiz.

Comment citer un document électronique? [<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html>] Produite par la bibliothèque de l'Université Laval, cette référence est très complète en ce qui a trait à la façon de citer divers documents électroniques (courriel, site Web, périodique, logiciel, etc.)

Internet, copier-coller-tricher [<http://www.nouvo.ch/76-1>]. Ce site propose cinq capsules vidéo sur le plagiat à l'aide des technologies dans les travaux scolaires, le profil du plagiaire dans Internet, de même que des activités mises en place pour contrer le plagiat. Ces vidéos peuvent être utilisées dans le cadre d'activités d'information ou de perfectionnement sur la problématique du plagiat électronique.